
Voies de formation et/ou de qualification

Trouvez la voie qui vous correspond pour atteindre une qualification.

Dual Standard

Dans ce type de formation, vous vous engagez auprès d'une entreprise formatrice. A la signature du contrat, vous êtes automatiquement inscrit-e à l'école professionnelle pour l'enseignement professionnel et la culture générale, ainsi qu'auprès du prestataire des cours interentreprises.

Liste des entreprises formatrices autorisées :

- [formation ASSC](#)

Il est important de prendre note qu'il s'agit d'une liste des entreprises formatrices autorisées pour le canton de Fribourg et non des places d'apprentissage disponibles. Celles-ci sont uniquement publiées sur le site www.orientation.ch ! En cas d'envoi de candidatures spontanées, elles doivent être ciblées et personnalisées.

Formation raccourcie ASSC - Dès la rentrée 2018

La formation raccourcie ASSC est un type d'offre spécifique à cette profession. Elle s'adresse à des personnes qui répondent à des exigences particulières (âge et expérience professionnelle). Toutes les informations y relatives se trouvent dans les documents ci-dessous :

- [modèle de formation raccourcie pour adultes](#) (valable uniquement pour les personnes suivant l'enseignement en français - offre correspondante en allemand sur la page alémanique)

- formulaire-type pour la demande de réduction (obligatoire)
- programme de formation
- Guide pour l'évaluation des compétences - grille de répartition

Formation initiale avec maturité intégrée (école-stage)

Dans ce système de formation, vous êtes engagé-e à plein-temps par l'Ecole professionnelle Santé - Social (ESSG), qui conclut le contrat d'apprentissage. L'Ecole est donc non seulement l'entreprise formatrice (la pratique professionnelle est assurée sous forme de stages au sein d'institution accréditées), mais elle est également le lieu de formation pour les cours professionnels et de culture générale. Ces apprenti-e-s suivent également des cours interentreprises auprès du prestataire défini (OrTra santé-social Fribourg).

[Veuillez consulter le site de l'école \(ESSG\) pour plus d'informations](#)

Qualification selon l'article 32 OFPr

Les personnes disposant d'une expérience professionnelle, dont une partie spécifique au domaine des soins et de l'accompagnement, peuvent obtenir leur CFC en s'inscrivant directement à la procédure de qualification correspondante, comme le prévoit la législation fédérale ([Article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle - OFPr](#)).

Afin de se préparer au mieux pour les examens finaux, ces personnes ont la possibilité de suivre, à leurs frais, des cours professionnels, de culture générale et/ou des cours interentreprises.

Ces personnes n'étant pas sous contrat d'apprentissage, les partenaires de la formation ont élaboré une recommandation sous forme de convention-type pour que les parties impactées par cette inscription trouvent une collaboration idéale individuelle pour mener à bien le projet de qualification.

- [Plus d'informations sur la recommandation de convention](#)

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les personnes disposant d'une expérience professionnelle, dont une partie spécifique au domaine des soins et de peuvent obtenir leur CFC par une procédure de qualification non standardisée : la validation des acquis et de l'expérience. Cette procédure consiste à faire reconnaître et valider officiellement les compétences du/de la candidat-e sur la base de l'analyse de son parcours professionnel et personnel, au travers de cartes de compétences, en lien avec les exigences du profil de qualification en lien ci-dessous. Si des lacunes sont constatées, un ou plusieurs complément-s de formation sera/seront exigé-s pour obtenir le titre convoité.

Ces personnes n'étant pas sous contrat d'apprentissage, les partenaires de la formation ont élaboré une recommandation sous forme de convention-type pour que les parties impactées par cette inscription trouvent une collaboration idéale individuelle pour mener à bien le projet de qualification.

- [plus d'informations sur la recommandation de convention](#)
- [profil de qualification](#)
- portail d'entrée : [Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes](#)
- prochaine séance d'information publique : -
- complément-s de formation théorique : Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)
- complément-s de formation pratique : Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

